

RÉVISION STATUTAIRE DE L'INDICE QUÉBEC FAIBLE VOLATILITÉ

21 avril 2023

Conformément à la politique de suivi et de maintien de l'indice, nous avons procédé le 21 avril 2023 à la révision des pondérations des titres admissibles à l'inclusion dans l'Indice - Québec Faible Volatilité 15. À cette occasion, les volatilités réalisées au cours des 252 derniers jours pour l'ensemble des titres composant le nouveau portefeuille de l'Indice Québec IQ-30 ont été révisées.

Dans le tableau qui suit, vous trouverez la liste des sociétés qui font leur entrée et celles qui sortent de cet indice. Les changements apportés aux pondérations s'appliqueront à partir du lundi 15 mai 2023.

INDICE – QUÉBEC FAIBLE VOLATILITÉ 15

Sociétés qui font leur entrée	Sociétés qui sortent
Alimentation Couche-Tard Inc.	Banque Laurentienne du Canada
Molson Coors Beverage Company	iA Société financière Inc.

N.B. : Vous pouvez télécharger à partir du site du CASIQ deux fichiers en format PDF dans lesquels vous aurez les nouvelles pondérations qui seront appliquées à compter du 15 mai 2023.